CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

JEUDI 7 JANVIER 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Jeudi 7 janvier 2016

Sur convocation en date du 23 décembre 2015, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le jeudi 7 janvier 2016, à 11 h 00, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion et Maire de Thorigné-Fouillard.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
BERNARD Jean-Jacques	Président du **Centre de Gestion**, Maire de **THORIGNÉ-FOUILLARD**
LE COZ Louis	1er Vice-Président du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **REDON**, qui a **REÇU POUVOIR de M. Grégoire LE BLOND**
LAHAYE Patrick	2ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **LA BOUËXIÈRE**, qui a **REÇU POUVOIR de M. Alain LAUNAY**
SIMON-GLORY Évelyne	4ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Maire de **PLESDER - Arrivée à 11 h 30**
MORICE Marie-Christine	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire d'**ÉTRELLES**, qui a **REÇU POUVOIR de M. Michel LEFEUVRE**
DURAND Joseph	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **BRÉAL-SOUS-MONTFORT**, qui a **REÇU POUVOIR de M. Philippe GOURRONC**
de la VERGNE Aude	Adjointe au Maire de **CHÂTEAUBOURG**, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
GORRÉ Gérard	Adjoint au Maire de **LE CROUAIS**
MARÉCHAL Joseph	Adjoint au Maire de **LE PERTRE**
MÉHAIGNERIE Maryanick	Maire de **BALAZÉ**
PÉTARD-VOISIN Chantal	Adjointe au Maire de **LE RHEU**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Michèle LOMBARDIE**
PIEDVACHE Bernard	Maire de **BOISGERVILLY**
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
RANSONNETTE Marie-Pierre	Vice-Présidente de la **Communauté de Communes du Pays de LIFFRÉ**, Adjointe au maire de Liffré
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT	
HAKNI-ROBIN Béatrice	Vice-Présidente du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**, qui a **REÇU POUVOIR de M. André LEFEUVRE**

SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
MONNIER Robert	Maire de **LE SEL-DE-BRETAGNE**, suppléant de **Mme Marie-Hélène DAUCÉ**
PAIRÉ Nicole	Maire de **RIMOU**, suppléante de **Mme Claudine CLOSSAIS**
AUTRES PARTICIPANTS	
TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE	
DORÉ André	Trésorier Principal de Rennes Municipale, Agent Comptable du CDG 35
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services
ZAM Laurent	Directeur Général Adjoint
PAVIOT Jean-Michel	Secrétaire Général
LAUNAY Ludivine	Responsable du service « Ressources »
DEMEURÉ Quentin	Remplaçant de la responsable activité « Finances - Marchés Publics » pendant son congé maternité
BELLITI Laurence	Coordinatrice de la Direction Générale
JÉGOU Gwénaëlle	Assistante de Direction
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
LE BLOND Grégoire	3ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Maire de **CHANTEPIE**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Louis LE COZ**
LE FUR Christine	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Adjointe au Maire de **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE**
LAUNAY Alain	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire de **PLEURTUIT**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Patrick LAHAYE**
CLOSSAIS Claudine	Maire d'**ANTRAIN**
DAUCÉ Marie-Hélène	Maire de **ROMILLÉ**
GOURRONC Philippe	Maire de **GOVEN**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Joseph DURAND**
PERRAULT Ghislaine	Adjointe au Maire de **MONTERFIL**
PITRE Marie-Odile	Adjointe au Maire de **DINARD**
ROBIN Didier	Maire de **TRESSÉ**
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
HARDY Jean-Pierre	Vice-Président de **FOUGÈRES COMMUNAUTÉ**, Maire de Saint-Sauveur-des-Landes
LEFEUVRE Michel	Vice-Président de **SAINT-MALO AGGLOMÉRATION**, Maire de La Ville-ès-Nonais, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Marie-Christine MORICE**
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
PATAULT Anne	**CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE**, Conseillère Municipale de Renac
ROUAUX Claudia	**CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE**, Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu

COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT	
LEFEUVRE André	Vice-Président du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique - Conseiller Municipal de Pleugueneuc, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Béatrice HAKNI-ROBIN**
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
CHARDONNET Hubert	Adjoint au Maire de la **Ville de RENNES**
LOMBARDIE Michèle	Adjointe au Maire de la **Ville de SAINT-MALO**, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Chantal PÉTARD-VOISIN**
	*Représentant de la **Ville de FOUGÈRES***
AUTRES PARTICIPANTS	
TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE	
DORÉ André	Trésorier Principal de Rennes Municipale, Agent Comptable du CDG 35
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS	
HISOPE Yves	Représentant du CA du **SDIS 35**, Maire de Gennes-sur-Seiche
PICHOT Franck	Représentant du CA du **SDIS 35**, Vice-Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Municipal de Pipriac
SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
LAVASTRE Isabelle	Maire de **GAHARD**, suppléante de **Mme Christine LE FUR**
MÉNARD Gilbert	Maire de **LE SEL-DE-BRETAGNE**, suppléant de **M. Philippe GOURRONC**
MONNERIE Philippe	Maire de **SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE**, suppléant de **M. Didier ROBIN**
SOLIER Marie-Élisabeth	Maire de **MONT-DOL**, suppléante de **Mme Odile PITRE**
THÉBAULT Yves	Maire de **BAIN-DE-BRETAGNE**, suppléant de **Mme Ghislaine PERRAULT**
THOMAS Pierre	Maire de **SAINT-OUEN-DES-ALLEUX**, suppléant de **M. Alain LAUNAY**
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
CHARLOT Anne	Vice-Présidente du **CCAS de VITRÉ**, Adjointe au maire de Vitré, suppléante de **M. Michel LEFEUVRE**
GAUTIER Michel	Vice-Présidente de **RENNES MÉTROPOLE**, Maire de Betton, Conseiller Départemental, suppléant de **M. Jean-Pierre HARDY**

Madame Béatrice HAKNI-ROBIN est désignée comme Secrétaire de Séance.

- **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33**
- **NOMBRE DE PRÉSENTS : 16**
- **NOMBRE DE POUVOIRS : 6**
- **NOMBRE DE VOTANTS : 22**
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Béatrice HAKNI-ROBIN**
- **DATE DE CONVOCATION : 23 décembre 2015**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Jeudi 7 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL

Avant de débuter la séance, Monsieur le Président BERNARD rappelle que la tenue exceptionnelle de cette réunion a pour objet unique, mais néanmoins sensible car touchant aux aspects financiers, la sortie de l'emprunt à risque et la mise en place d'un nouvel emprunt. Il tient à adresser ses remerciements à ses collègues présents qui ont permis la tenue de ce conseil.

Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- Monsieur Grégoire LE BLOND a donné pouvoir à Monsieur Louis LE COZ,
- Monsieur Alain LAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Patrick LAHAYE,
- Monsieur Michel LEFEUVRE a donné pouvoir à Madame Marie-Christine MORICE,
- Madame Michèle LOMBARDIE a donné pouvoir à Madame Chantal PÉTARD-VOISIN,
- Monsieur André LEFEUVRE a donné pouvoir à Madame Béatrice HAKNI-ROBIN,
- Monsieur Philippe GOURRONC a donné pouvoir à Monsieur Joseph DURAND.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 11 H 10.

Madame Béatrice HAKNI-ROBIN est désignée comme secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-Jacques BERNARD, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 26 novembre 2015.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 26 novembre 2015 est déclaré adopté.

LA THÉMATIQUE

LES EMPRUNTS

1. SORTIE DE L'EMPRUNT À RISQUE ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEL EMPRUNT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine et Dexia Crédit Local (DCL) ont conclu le contrat de prêt n° MIN253657EUR, anciennement N°MIN984609EUR. Le prêt y afférent était inscrit au bilan de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), qui en est le prêteur, et sa gestion a été confiée, à compter du 1er février 2013, à la Société de Financement Local (SFIL).

Les caractéristiques essentielles de ce prêt étaient les suivantes :

Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler
MIN253657EUR anciennement MIN984609EUR	28 novembre 2006	2 900 000,00 EUR	23 ans	Pendant une première phase qui s'étend de la date de mise en place de la tranche d'amortissement au 01/10/2011 : taux fixe de 2,95 %. Pendant une deuxième phase qui s'étend du 01/10/2011 au 01/10/2024 : formule de taux structuré. Pendant une troisième phase qui s'étend du 01/10/2024 au 01/10/2029 : taux fixe de 2,95 %.	3E

Afin de mener une gestion active de sa dette, le Centre de Gestion est attentif aux opportunités de renégociation des emprunts en cours, dans le but d'en optimiser le coût. Étant donné la volatilité des marchés financiers, cette démarche ne peut être menée à bien qu'à la condition pour le CDG 35 d'être réactif.

Le CDG 35, considérant que le contrat de prêt actuel présente un risque de dégradation avéré, a donc sollicité le refinancement de cet emprunt pour permettre sa désensibilisation. La CAFFIL et la SFIL ont accepté de prendre en considération la demande de refinancement.

Le 19 mars 2015, les membres du Conseil d'Administration ont donné délégation en matière d'emprunt à Monsieur le Président. Par ailleurs, le 26 novembre 2015, il a été acté d'encadrer le refinancement à taux fixe ou à taux variable des emprunts *(classement 1A au regard de la Charte Gissler)*.

L'emprunt actuel a pour caractéristique principale une période de taux variable jusqu'à 2024, présentant là un risque de dégradation avéré.

Le contexte actuel est favorable à un nouveau contrat de prêt et les taux proposés par la SFIL sont actuellement bas. L'emprunt ayant été provisionné, il n'y a pas de conséquence sur le budget du Centre de Gestion. De plus, un endettement de meilleure qualité est garant de meilleures conditions d'accès à des emprunts futurs.

Enfin, l'éligibilité au fonds de soutien constitue un autre critère majeur d'aide à la décision. Il est d'ailleurs rappelé que le versement de l'aide par le Fonds de soutien est conditionné par la conclusion et la signature d'une opération de refinancement, d'un protocole transactionnel entre la CAFFIL, la SFIL et le Centre de Gestion de l'Ille et Vilaine, et d'une convention avec les services de l'État.

Au vu de ces éléments, l'adoption d'un nouveau contrat de prêt, d'un montant de 2 279 271,78 EUR, et d'une durée de contrat de 13 ans et 9 mois, au score Gissler 1A, contre 3E auparavant, a été décidée, l'opération de refinancement ayant été conclue le 8 décembre 2015.

Ce nouveau prêt est composé d'une tranche obligatoire à taux fixe du 01/01/2016 au 01/10/2029 ; le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire autofinancée est de 129 000,00 EUR et les échéances d'amortissement et d'intérêts obéissent à une périodicité trimestrielle, avec un mode d'amortissement progressif.

Ledit contrat prévoit des clauses de remboursement anticipé, en fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche : jusqu'au 01/04/2029, le remboursement anticipé est autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité sur cotation de marché. Après cette date, il est autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité.

Afin d'inscrire leurs relations contractuelles dans un esprit de confiance réciproque et de sécurité juridique et afin de prévenir toute contestation à naître sur le contrat de prêt, le CDG 35, d'une part, et la CAFFIL et la SFIL, d'autre part, ont conclu après plusieurs échanges un nouveau contrat de prêt. Ils ont souhaité formaliser leurs concessions réciproques dans le cadre d'un protocole transactionnel régi par les articles 2044 et suivants du Code civil.

Ce protocole transactionnel est requis par la loi de finances pour 2014 modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n° 2015-619 du 4 juin 2015, pour déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

CALCUL DE COÛT

	Situation actuelle sans dérapage	Contractualisation
Nombre de prêts	1 prêt	1 prêt
Caractéristiques du prêt	**Montant :** 2 279 271.78 €	**Montant :** 2 279 271.78 €
	Durée : 13 ans et 9 mois	**Durée :** 13 ans et 9 mois
	Taux : - Jusqu'en oct. 2024 : - Si CMS 30 ans ≥ CMS 1 an → taux d'intérêt = 2,95 % - Si CMS 30 ans < CMS 1 an → taux d'intérêt = 4,98 % - 5 x (CMS 30 ans - CMS 1 an) - oct. 2024 - oct. 2029 : taux fixe à 2.95 %	**Taux :** fixe à 2.95 %

Calcul du coût de ces hypothèses

Coût "net" du crédit (A) + (B) + (C) - (D)	2 809 711.15 €	2 884 066.99 €
Remboursement du capital (A)	*2 279 271.78 €*	*2 279 271.78 €*
Paiement des intérêts (B)	*530 439.37 €*	*530 439.61 €*
Autofinancement d'un % des IRA (C)	*0.00 €*	*129 000.00 €*
Aide du fonds de soutien (D) *(516 000 € d'indemnité compensatrice dérogatoire * 10.59 %)*	*0.00 €*	*- 54 644.40 €*

Calcul des écarts

Calcul des écarts avec le contrat actuel	74 355.84 €
Montant provisionné	150 000.00 €

Montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire (ICD) :	516 000.00 €
Montant de l'ICD pris en compte dans les conditions financières du contrat de prêt de refinancement :	387 000.00 €
Montant de l'ICD autofinancée :	129 000.00 €

Le Président BERNARD rappelle les éléments actuellement favorables pour un remboursement anticipé de l'emprunt :

- taux de 2,95 (identique à celui en cours mais sécurisé),
- aide d'un fonds de soutien de 54 644.40 €,
- meilleures négociations pour des emprunts futurs (passage en 1A - Charte Gissler).

Les administrateurs conviennent unanimement du contexte favorable actuel.

En réponse à une question de madame Béatrice HAKNI-ROBIN, messieurs BERNARD et PIEDVACHE précisent qu'il convient de rapprocher le taux de 2,95 % à la date de conclusion du prêt (novembre 2006) et non à celle d'aujourd'hui. En effet, les taux étaient plutôt de 3,95 ou 4 % à cette époque.

Monsieur André DORÉ, trésorier principal de Rennes Municipale, souligne la nécessité d'intégrer dans la délibération la reprise sur provision au titre de l'emprunt structuré de 150 000 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **approuvent le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local** *(« CAFFIL »)* **et SFIL** *(anciennement dénommée Société de Financement Local)***, ayant pour objet de prévenir une contestation à naître opposant le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part, au sujet du contrat de prêt n° MIN253657EUR.**

- **décident d'une reprise sur la provision au titre de l'emprunt structuré, d'un montant de 150 000.00 euros.**

- **approuvent la conclusion du protocole transactionnel ci-après annexé, dont les éléments essentiels sont les suivants :**

a) Contestation que la transaction a pour objet de prévenir :

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine et Dexia Crédit Local (« DCL ») ont conclu le contrat de prêt n° MIN253657EUR anciennement N° MIN984609EUR. Le prêt y afférent était inscrit au bilan de CAFFIL qui en est le prêteur et sa gestion a été confiée, à compter du 1er février 2013, à SFIL.

Les caractéristiques essentielles de ce prêt étaient les suivantes :

Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler
MIN253657EUR anciennement MIN984609EUR	28 novembre 2006	2 900 000,00 EUR	23 ans	Pendant une première phase qui s'étend de la date de mise en place de la tranche d'amortissement au 01/10/2011 : taux fixe de 2,95 %. Pendant une deuxième phase qui s'étend du 01/10/2011 au 01/10/2024 : formule de taux structuré. Pendant une troisième phase qui s'étend du 01/10/2024 au 01/10/2029 : taux fixe de 2,95 %.	3E

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, considérant que le contrat de prêt est entaché de certaines irrégularités susceptibles d'en affecter la validité, a sollicité son refinancement pour permettre sa désensibilisation.

CAFFIL et SFIL ont accepté de prendre en considération sa demande de refinancement.

Afin d'inscrire leurs relations contractuelles dans un esprit de confiance réciproque et de sécurité juridique et afin de prévenir toute contestation à naître sur le contrat de prêt, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part :

- se sont rapprochés et, après plusieurs échanges, ont conclu un nouveau contrat de prêt,
- ont souhaité formaliser leurs concessions réciproques dans le cadre d'un protocole transactionnel régi par les articles 2044 et suivants du Code civil.

Ce protocole transactionnel est par ailleurs requis par la loi de finances pour 2014 modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n° 2015-619 du 4 juin 2015 afin de déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

b) Concessions et engagements réciproques des parties :

Pour mettre un terme transactionnel à la contestation à naître, les parties s'engagent comme suit :

Les concessions et engagements de CAFFIL sont les suivants :

* CAFFIL a accepté de prendre un nouveau risque de crédit et de conclure avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine un nouveau contrat de prêt à taux fixe destiné à refinancer le contrat de prêt MIN253657EUR ;
  - Ce nouveau contrat de prêt a été conclu en date du 08 décembre 2015 sous le numéro MON506152EUR pour un montant total de 2 279 271,78 EUR. Il a pour objet de refinancer totalement le capital restant dû du contrat de prêt MIN253657EUR.

* Ce nouveau contrat de prêt comporte un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - montant du capital emprunté : 2 279 271,78 EUR
  - durée : 13 ans 9 mois
  - taux d'intérêt fixe: 2,95 %

Les engagements de SFIL consistent à prendre acte de la renonciation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine à tous droits ou actions à son encontre et à renoncer à son tour à tous droits et actions au titre du contrat de prêt visé au point a).

Les concessions et engagements du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine consistent à :

- mener à bien une demande d'aide au fonds de soutien dans les conditions prévues par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015 ;
- renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives visant à obtenir, par tous moyens, *(a)* la nullité, la résiliation ou la résolution *(totale ou partielle)* du contrat de prêt visé au point a), ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter, *(b)* la mise en cause de la responsabilité de SFIL et/ou CAFFIL au titre du contrat de prêt visé au point a), ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter ;
- renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives à l'encontre de DCL selon les mêmes termes et conditions que la renonciation consentie à CAFFIL et SFIL.

♦ **autorisent Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	22
• Votes POUR :	22
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 21 janvier 2016	Jeudi 7 janvier 2016 (11 h 00)
Jeudi 17 mars 2016	Jeudi 31 mars 2016
Jeudi 28 avril 2016	MARDI 10 mai 2016
Jeudi 16 juin 2016	Jeudi 30 juin 2016
MARDI 13 septembre 2016	Jeudi 29 septembre 2016
Jeudi 17 novembre 2016	Jeudi 1er décembre 2016

INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T.
Lundi 25 janvier 2016 (catégorie B)	Lundi 1er février 2016
Mardi 26 janvier 2016 (catégories A et C)	Lundi 25 avril 2016
Lundi 14 mars 2016	Lundi 13 juin 2016
Lundi 20 juin 2016	Lundi 12 septembre 2016
Lundi 10 octobre 2016	Lundi 7 novembre 2016
Lundi 5 décembre 2016	Lundi 12 décembre 2016

INSTANCES DE SANTÉ

COMMISSION DE RÉFORME	COMITÉ MÉDICAL
Jeudi 7 janvier 2016	Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2016
	Mercredi 24 et jeudi 25 février 2016
Jeudi 10 mars 2016	Mercredi 23 et jeudi 24 mars 2016
	Mercredi 20 et jeudi 21 avril 2016
Jeudi 12 mai 2016	Mercredi 25 et jeudi 26 mai 2016
	Mercredi 22 et jeudi 23 juin 2016
Jeudi 7 juillet 2016	Mercredi 20 et jeudi 21 juillet 2016
	Mercredi 24 et jeudi 25 août 2016
Jeudi 15 septembre 2016	Mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2016
	Mercredi 19 et jeudi 20 octobre 2016
Jeudi 10 novembre 2016	Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2016
	Mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016

Monsieur le Président renouvelle ses meilleurs vœux aux administrateurs et les invite à déguster une galette des Rois afin de célébrer la nouvelle année.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, clôt la séance à 11 H 40.

Le Secrétaire de Séance	**Le Président,**
Béatrice HAKNI-ROBIN	**Jean-Jacques BERNARD**